

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe GATTE, Maire.

ELUS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
BORIE Christophe	X		
CIRON Kévin		X	
DUPUY Geneviève		X	MICHEL Loti
FRAMERY Sylvie	X		
GATTE Christophe	X		
GRAS Joanna	X		
KABILA SIWETBO Jocelyn	X		
Lecomte Laurent	X		
LEDoux Olivier		X	
LESPOUX Thomas	X		
MICHEL Loti	X		
PAPIN Stéphane	X		
PEREIRA Sylvie	X		
VINCENT Lyliane	X		
YPREUW Mélanie		X	

Secrétaire de séance : Madame Sylvie PEREIRA

2026-022 : Adoption du dernier procès-verbal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à faire sur le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026. Aucune remarque n'est faite.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce procès-verbal à l'unanimité de ses membres.

2026-023 : Vote du compte financier unique (CFU) 2025

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

- que la commune a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025; les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

- que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Lyliane VINCENT

- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Investissement : Dépenses : 288 554.93 € ; Dépenses RAR : 479 787.00 €
 Recettes : 161 602.46 € ; Recettes RAR : 234 399.00 €
 Résultat reporté de 2024 : 127 154.18 €
 Résultat de 2025 : 201.71
 Résultat cumulé avec RAR de 2025 : -245 186.29 €

Fonctionnement : Dépenses : 792 099.10 € ;

Recettes : 910 540.41 € ;

Résultat de 2025 : 118 441.31 €

Résultat reporté de 2024 : 254 086.98 €

Résultat de 2025 : 372 528.29 €

Résultat cumulé de 2025 : 372 528.29 €

Résultat total cumulé entre section pour 2025 : 127 342.00 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, M. le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025.

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026-024 : Vote des taxes directes locales 2026

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2025. Pour rappel, la taxe d'habitation est applicable sur les résidences secondaires.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2026 :

Taux votés pour 2024	Taux votés pour 2025	Taux votés pour 2026	
Habitation	11.08%	11.08 %	11.08 %
Foncier bâti	62.52 %	62.52 %	62.52 %
Foncier non bâti	63.92 %	63.92 %	63.92 %

2026-025 : Affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la somme à affecter au compte 1068. Ce compte sert à transférer une partie des excédents de fonctionnement de l'année 2025 cumulée qui s'élève à 372 528.29 € pour couvrir les besoins de financement d'investissement 2025 engagés.

Le déficit des restes à réaliser s'élève à - 245 388.00 euros pour un résultat d'investissement excédentaire cumulé de 201.71 euros.

La somme à affecter au 1068 proposée est donc de 245 186.29 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'affecter au compte 1068 la somme de 245 186.29 €
- De reconduire pour l'exercice 2026, au poste budgétaire 002, la différence soit la somme de 127 342.00 €

2026-026 : Vote des subventions aux associations pour 2026

Monsieur le Maire présente les différentes associations qui ont déposé une demande de subvention pour l'année 2026. Une somme de 12 000 euros a été inscrite au budget 2026 article 65748.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et débats, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'attribuer pour l'année 2026 :

Associations	2021	2022	2023	2024	2025	Vote 2026
Comité des fêtes	Pas de demande	1500 €	1500 €	Pas de demande	1000€	REPORT
Connaissance et sauvegarde du patrimoine historique du canton de Mouy	500 €	500 €	500 €	500 €	300€	400€
Coopérative scolaire	Pas de demande	1500 €	1500 €	1500 €	1500€	REPORT
COS du personnel communal	1789 €	1700 €	1500 €	1500 €	1200€	800€
Danses et Loisirs	Pas de demande	400 €	400 €	400 €	400€	Pas de demande
Football club Neuilly Cambronne	800 €	800 €	800 €	800 €	800€	800€
Jeunes sapeurs-pompiers Liancourt	400 €	400 €	400 €	400 €	400€	400€
Mission locale du clermontois	1752 €	1785 €	2090 €	2102.90 €	2102.90€	2102.90€
Recherches emplois Bury	410 €	410 €	410 €	410 €	410€	REPORT

N°	OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES
341	Cimetière	51 823,00 €	35 250,00 €
349	Projet école	71 154,00 €	54 560,00 €
356	Réhabilitation voirie	229 029,00 €	60 180,00 €
360	Mise en valeur petit patrimoine	14 360,00 €	0,00 €
361	Vidéo protection	55 000,00 €	20 757,00 €
362	Informatique	3 000,00 €	0,00 €
363	Eglise	88 200,00 €	58 652,00 €
364	Bâtiments Publics	21 730,00 €	5 000,00 €
365	Acquisitions de matériel	2 580,00 €	0,00 €
366	Mobilier Aménagement de poste	5 000,00 €	3 500,00 €
OFI	Opérations financières	61 055,00 €	254 388,00 €
ONA	Opération d'ordre	0,00 €	7 904,00 €
OSS	Virement de la section fonctionnement		102 740,00 €
	TOTAL	602 931,00 €	602 931,00 €

INVESTISSEMENT

Il remercie tous les membres pour ce travail effectué.
 Il informe les membres du conseil que ce budget a reçu l'accord de Monsieur GRATTEPANCHE, conseiller aux décideurs locaux de la trésorerie.
 Le conseil municipal, à l'unanimité, après exposé de Monsieur le Maire, adopte par Opération pour la section Investissement et par Chapitre pour la section fonctionnement le budget 2026, ci-après :

Monsieur le Maire rappelle aux membres que les commissions des finances et travaux se sont réunies pour analyser le CFU 2025 et préparer ce budget. Il est le fruit d'une concertation saine et constructive.

2026-027 : Vote du budget primitif 2026

Pour le CCAS de la commune, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 1 000,00 €.

TOTAUX	6551 €	9995 €	10 100 €	9 312,90 €	9 814,60€	6 244,86 €
Union nationale des combattants	400 €	400 €	400 €	400 €	400€	400€
Association Cauffry les amis de l'histoire	300 €	300 €	300 €	300 €	300€	300€
Envol	100 €	100 €	100 €	100 €	100€	141,96€
Croix rouge française	200 €	200 €	200 €	200 €	200€	200€
Conservatoire d'Espaces Naturels				Nouvelle demande	500€	Pas de demande
Secours Catholique				Nouvelle demande	200€	200€
Resto du cœur				Nouvelle demande	500€	500€



**Le Maire,
Christophe GATTE**

N'ayant plus d'informations, ni de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 19h55 et donne la parole aux personnes présentes dans le public.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission comprendra 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui seront désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

La liste de présentation comportant 24 noms pour les commissaires titulaires et suppléants n'a pu être dressée au moment du conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

DECIDE de reporter ce point au prochain conseil municipal.

2026-028 : Délibération désignant la Commission Communale des Impôts Directs

CHAPITRES		DEPENSES	RECETTES
002	Excédent reporté		1 27 342.00 €
011	Charges à caractère général	474 430.00 €	
012	Charges de personnel	301 300.00 €	
014	Atténuation de produit	70 000.00 €	
023	Virement à la section d'investissement	102 740.00 €	
65	Autres charges de gestion courante	71 900.00 €	
66	Charges financières	11 000.00 €	
67	Charges exceptionnelles	0 €	
68	Dotations aux Provisions	0 €	
013	Atténuation de Produits	1 000.00 €	
70	Produits des services	5 800.00 €	
73	Impôts et taxes	28 000.00 €	
731	Finances locales	650 900.00 €	
74	Dotation, participations	214 222.00 €	
75	Autres produits de gestion courante	7 000.00 €	
76	Produits financiers	10.00 €	
77	Produits exceptionnels	5 000.00 €	
042	Opération d'Ordre de Transfert	7 904.00 €	
TOTAL		1 039 274.00 €	1 039 274.00 €